

Département de Seine-Maritime

Canton d'YVETOT

MAIRIE

D'YVECRIQUE **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**



**DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017
ET DU BUDGET PRIMITIF 2018**

en application de l'article L2313-1 du CGCT

**I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF ET DU COMPTE
ADMINISTRATIF.**

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe aux documents budgétaires afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet « YVECRIQUE 76 » à partir du 15 avril 2018

Le Compte Administratif 2017 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année civile.

Le Budget Primitif 2018 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année civile.

Ils respectent les principes budgétaires suivants :

- L'exercice budgétaire coïncide avec l'année civile : il commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre. Un Budget est voté par année mais le Conseil Municipal peut apporter des modifications en cours d'année en votant des décisions modificatives. Le Budget est exécuté dans l'année.
- L'ensemble des recettes est destiné à financer l'ensemble des dépenses. Le budget doit décrire l'intégralité des produits et des charges.
- Toutes les recettes et toutes les dépenses doivent figurer sur un document unique regroupant toutes les opérations budgétaires et financières de la commune.
- Les recettes et les dépenses doivent s'équilibrer exactement et être évaluées de façon sincère.
- Le Budget de l'année à venir doit être voté avant le 15 avril 2018 (date limite de vote du budget fixée par le législateur)

Le Budget Primitif constitue le 1^{er} acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, Monsieur Le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au Budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Le Compte Administratif 2017 et le Budget Primitif 2018 ont été approuvés le 13 avril 2018 par le Conseil Municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au Secrétariat de la Mairie aux heures de permanence.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le Budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires du personnel communal ; de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017.

a). LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

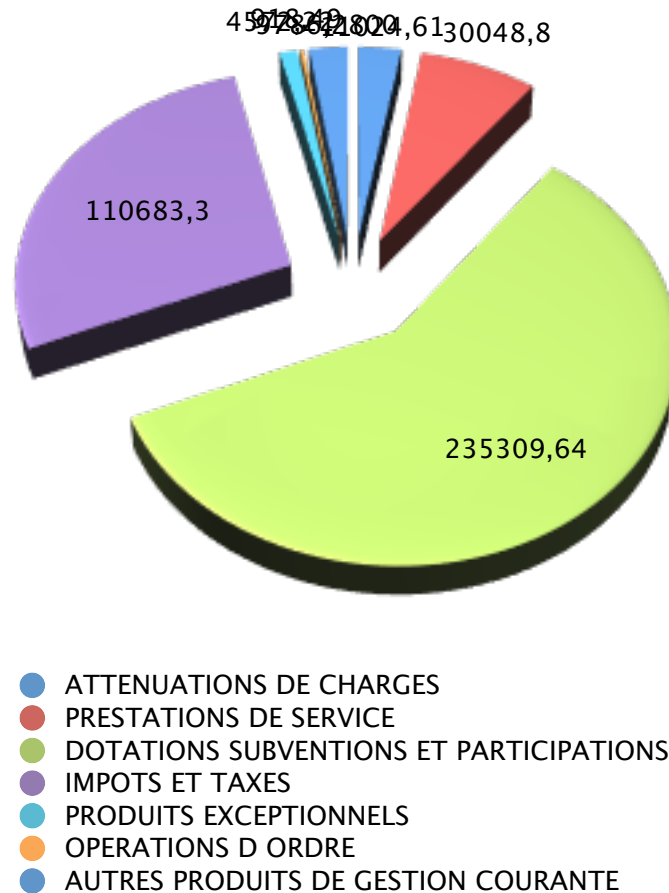
1. LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement courant diminuent de 6.41% par rapport à 2016.

DOMAINE	MONTANT
Atténuations de charges (remboursements sur rémunérations du personnel)	11 024.61 €
Prestations de service (cantine scolaire) concessions cimetière	30 048.80 €
Impôts et taxes	110 683.30€
Dotations subventions et participations	235 309.64 €
Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles et autres)	9 786.28 €
Produits exceptionnels	4 572.22 €
Opérations d'ordre	918.49 €
TOTAL	402 343.87€

- Les atténuations de charges sont les remboursements sur rémunérations du personnel communal: subventions FIPHFP (perçu 8 887.16€) et remboursement indemnités journalières.
- Les redevances et droits des services perçus restent quasi constants : ceci est due à une fréquentation de la cantine scolaire et de la garderie du matin en légère diminution compensée par l'ajout depuis septembre 2017 d'un service payant de garderie de l'après-midi.
- Les ressources fiscales et les dotations connaissent une diminution de 4.89% par rapport à 2016.
Cela peut s'expliquer par une baisse des dotations et une baisse des participations financières des communes de Grémonville et d'Amfreville les Champs (diminution des enfants scolarisés sur YVECRIQUE).
- Les autres produits courants avec 9786.28€ augmentent de 4.28% : salle communale louée 13 fois par des particuliers contre 11 en 2016
- Il n'y a aucun produit financier.
- Au titre des recettes exceptionnelles, la commune a perçu 4 056.39€ des assurances pour remboursement sinistre au stade et radar pédagogique et 91.83€ pour trop versé sur factures ORANGE.
140€ ont été versés la commune par des donateurs privés.
Une annulation de mandat a été comptabilisée pour un montant de 284€.

La répartition des ressources de fonctionnement de la commune pour l'exercice 2017 est la suivante :



2. LES DEPENSES.

Les dépenses de fonctionnement diminuent de 3.48%

DOMAINE	MONTANT
Charges à caractère général	132 803.67€
Charges de personnel	163 991.79 €
Atténuations de charges	14494 €
Autres charges de gestion courante	63 112.11 €
Charges financières	1 963.41 €
Charges exceptionnelles	869.42 €
Opérations d'ordre	8 124.59 €
TOTAL	385 358.99 €

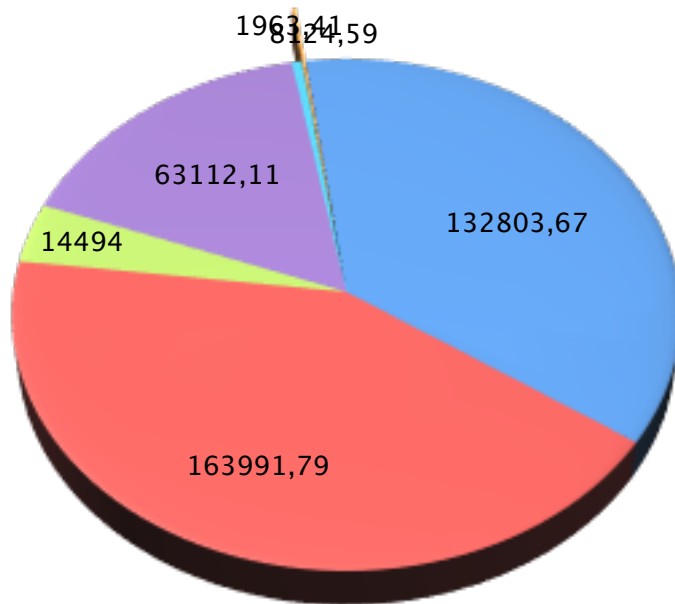
Les dépenses de gestion courante diminuent de 5.40 % par rapport à 2016.

- Les charges à caractère général diminuent de 5.05% : on peut remarquer une diminution de frais d'eau et d'électricité, des frais de fournitures de petit équipement.
- Les charges de personnel s'élèvent à 163 991.79 €.
 - Les charges de rémunération des personnels titulaires ou stagiaires augmentent: cette progression est due au reclassement indiciaire.
 - Celles des personnels non titulaires diminuent : diminution du temps de remplacement des agents absents pour maladie et un personnel en arrêt maladie pris en charge par les indemnités journalières.
 - Ce qui amène une diminution globale de 4.77%
- Les subventions et participations versées, les impôts et taxes ainsi que les autres charges de gestion courante connaissent une diminution de 8.80% : la subvention communale de 6000 € versée au CCAS n'a plus lieu d'être : le budget du bureau d'aide sociale est intégré depuis le 1^{er} janvier 2017 au Budget communal.

Les autres charges

- Les charges calculées qui correspondent aux amortissements des travaux d'effacement de réseaux augmentent de 1 190.91€ à 8 124.59€
- Les charges financières diminuent sensiblement de 2 245.57 € en 2016 à 1 963.41€ en 2017(montant des intérêts d'emprunt)
- Les charges exceptionnelles correspondent à un trop perçu ASP de 36.44€ et une annulation de titre VEOLIA de 832.98€ comptabilisé 2 fois.

La répartition des dépenses de fonctionnement de la commune pour l'exercice 2016 est la suivante :



- charges à caractère général
- charges de personnel
- atténuations de charges
- autres charges de gestion courante
- charges financières
- charges exceptionnelles
- opérations d ordre

3. LE RESULTAT

Chaque année, la section de fonctionnement doit dégager un excédent permettant de financer les investissements de la commune. Pour cette année 2017, le résultat pour la section de fonctionnement est :

Excédent de fonctionnement reporté 84 599.27 €

Excédent de fonctionnement 2017 16 984.88 € (soit recettes 2017 – dépenses 2017)

TOTAL EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 101 584.15 €

b.) LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

1. Les DEPENSES.

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement pour 2017 était de 270 575.33 €

Les réalisations sont de 159 644.99€.

Soit un taux global de réalisation de 59%.

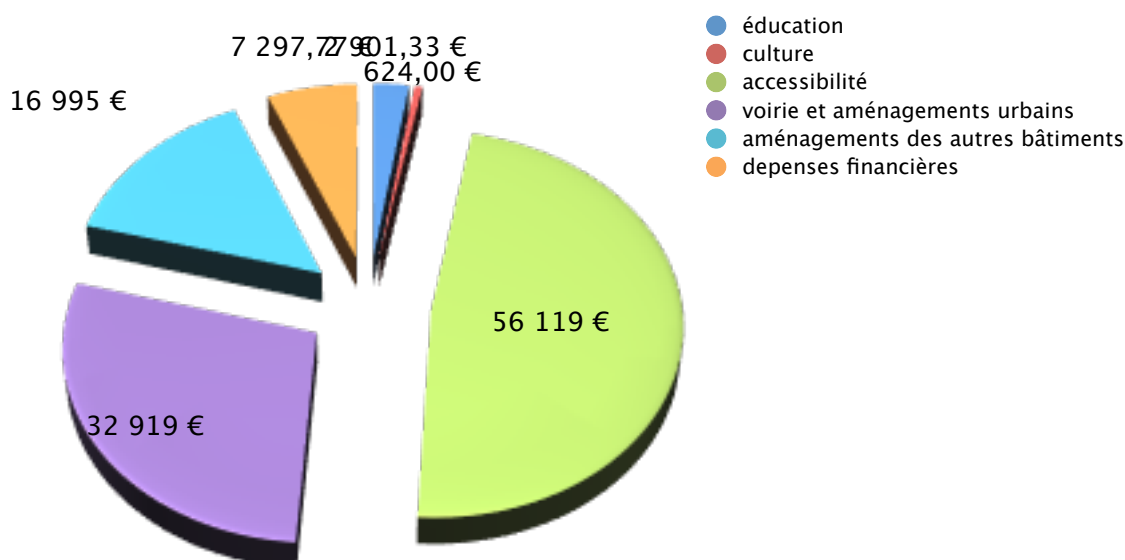
Répartition des dépenses d'investissement en 2017 par chapitre

<u>chapitre</u>	<u>libellé</u>	<u>prévisions</u>	<u>émis</u>	<u>Restes à réaliser</u>	<u>Taux de réalisation</u>
20	Immobilisations incorporelles	0€	0€	0	0%
204	Subventions d'équipement versées	41 661€	2 586.52€	39 074€	6.21%
21	Immobilisations corporelles	113 070€	106 970.88€	6 200€	94.61%
23	Immobilisations en cours	50 870€	0€	50 870€	0%
Total des dépenses d'équipement		205 601€	109 557.40€	96 144€	53.29%
10	Trop perçu FCTVA	377€	376.53€	0	100%
16	Emprunts et dettes assimilés	6922€	6921.24€	0	100%
27	Dépôts et cautionnements versés	400€	0€	0€	0%
Total des dépenses financières		7699€	7297.77€	0€	94.79%
040	Opérations d'ordre travaux en régie	0€	918.49€	0€	100%
041	Opérations d'ordre travaux EP terminés	41 871.33€	41 871.33€	0€	100%
020	Dépenses imprévues	4 000€	0€	0€	0%
D001	Solde d'exécution négatif reporté 2016	11 404€	0€	0€	0%
TOTAL		270 575.33€	159 644.99€	96 144€	59%

- Chapitres 20 à 23 :
Les principaux investissements réalisés en 2017 par secteur sont les suivants :

DEPENSES	EN €
<u>L'EDUCATION 2 901.33€</u>	
• Acquisitions matériel informatique école	308.90€
• Acquisition écran TV et meubles divers (étagères)	298.75€
• Clôture cour école primaire	2 293.68€
<u>LA CULTURE 624€</u>	
• Mobilier pour bibliothèque	624€
<u>ACCESSIBILITE 56 118.89€</u>	
• Portail Mairie	5 076€
• Portes façade Mairie	8 386.80€
• Electricité Mairie	8484€
• Maçonnerie Mairie	34 172.09€
<u>VOIRIE ET AMENAGEMENTS URBAINS 32 918.50€</u>	
• Aménagement d'un plateau surélevé RD27 rue des Tilleuls	17 748.96€
• Réfection rues Gare et Gournay	10 646.04€
• Installation radar pédagogique RD27	1 936.98€
• Effacement de réseaux erreur écriture comptable	2 586.52€
<u>AMENAGEMENTS DES AUTRES BATIMENTS 16 994.68€</u>	
• Aménagement Jardin du Souvenir	1 414€
• Menuiseries à l'Eglise	11 750.28€
• Installation alarme incendie salle communale	3830.40€

- Dépenses financières :
Le remboursement du capital de l'unique prêt en cours contracté par la commune augmente de 282.16€ : 6 921.24 € en 2017 et 6639.08€ en 2016
Le ratio annuité de la dette (remboursement du capital et des intérêts) par rapport aux recettes réelles de fonctionnement est de 2.36%.
Un reversement de 376.53€ a été émis pour trop perçu FCTVA.



2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.

Le montant prévisionnel des recettes d'investissement 2017 était de 270 575.33€

Les réalisations sont de 181 442.35€.

Soit un taux global de réalisation de 67.06%.

Répartition des recettes d'investissement en 2017

<u>chapitre</u>	<u>libellé</u>	<u>prévisions</u>	<u>émis</u>	<u>Restes à réaliser</u>	<u>Taux de réalisation</u>
10	Dotations fonds divers et réserves	10 000€	7 450.34€	0	74.50%
1068	Excédent de fonctionnement	55 336€	55 336.61€	0	100%
165	Caution logement communal	400€	0€	0	0%
Total des recettes financières		65 736€	62 786.95€	0€	95.51%
13	Subventions d'investissement	36 158 €	24 113.65€	21 990.50€	66.69%
16	emprunts	59 300€	41 959.31€	0	70.76%
23	Immobilisations en cours	2 586€	2 586.52€	0	100%
Total des recettes d'équipement		98 044€	68 659.48€	21 990.50€	70.03%
040	Opérations d'ordre amortissement réseaux	8 124€	8 124.59€	0€	100%
041	Ecritures ordre travaux EP finis	41 871.33€	41 871.33€	0€	100%
021	Virement de la section de fonctionnement	56 800€	0€	0€	0%
TOTAL		<u>270 575.33€</u>	<u>181 442.35€</u>	<u>21 990.50</u>	<u>67.06%</u>

Les principaux produits permettant le financement des investissements concernent :

- Chapitre 10 : dotations fonds divers et réserves.
 - Les dotations reçues en investissement concernent principalement le FCTVA. Ce remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA sur les dépenses d'investissement éligibles en 2016 est de 3 949.61 €
 - Des reversements sur des taxes d'urbanisme ont été reçus : 3 500.73€ sur la taxe d'aménagement.
- Chapitre 1068 : excédent de fonctionnement.
 - Cette recette est la part de l'excédent 2016 qui couvre le besoin de la section d'investissement soit 55 336.61€ pour 2017

- Chapitres 13 et 23 : subventions d'investissement et immobilisations.
Les subventions perçues représentent 24 113.65 €. Il s'agit d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR pour les travaux de mise en accessibilité de la Mairie pour un montant de 6 572.40€, d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR pour la réfection de la voirie rues Gare et Gournay pour un montant de 1 774.34 euros, d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR pour la réfection des bancs à l'Eglise d'un montant de 1 798.40€, d'une subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement d'un plateau surélevé RD27 rue des Tilleuls d'un montant de 4 172€ et des subventions du Département pour la mise en accessibilité de la Mairie et la réfection des rues Gare et Gournay d'un montant global de 9 796.51 € .
Les recettes émises au 238 font suite à une erreur d'écriture comptable pour de l'effacement de réseaux (recettes d'investissement équilibrées par des dépenses d'investissement).
- Les opérations d'ordre de transfert entre sections sont des écritures d'amortissements annuelles et fin de travaux d'Eclairage Public.

c. les résultats du compte administratif 2017 et l'affectation des résultats

Tenant compte des restes à réaliser en recettes et en dépenses d'investissement, des résultats reportés de l'année 2016, le besoin de financement de la section d'investissement est arrêté à :

Déficit d'investissement 2016	- 11 403.61€
Excédent d'investissement 2017	+ 21 797.36€
Restes à réaliser 2017	- 74 153.50€
BESOIN	<u>63 759.75€</u>

Le résultat de la section de fonctionnement est de

Excédent de fonctionnement 2016	+ 84 599.27€
Excédent de fonctionnement 2017	+ 16 984.88€
RESULTAT 2016	<u>101 584.15€</u>

Ce résultat est utilisé à hauteur de 63 759.75 € pour couvrir le besoin de la section d'investissement. Le solde est reporté en excédent à la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2018 pour un montant de 37 824.40 €.

III. LE BUDGET PRIMITIF 2018.

Le Budget Primitif 2018 a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants (entretien de la commune, école, cantine, garderie)
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- De demander autant que possible des subventions pouvant être allouées pour financer les travaux d'investissement
- De ne pas augmenter la fiscalité
- De réaliser les travaux de mise en accessibilité selon l'AD'Ap.

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2017.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.

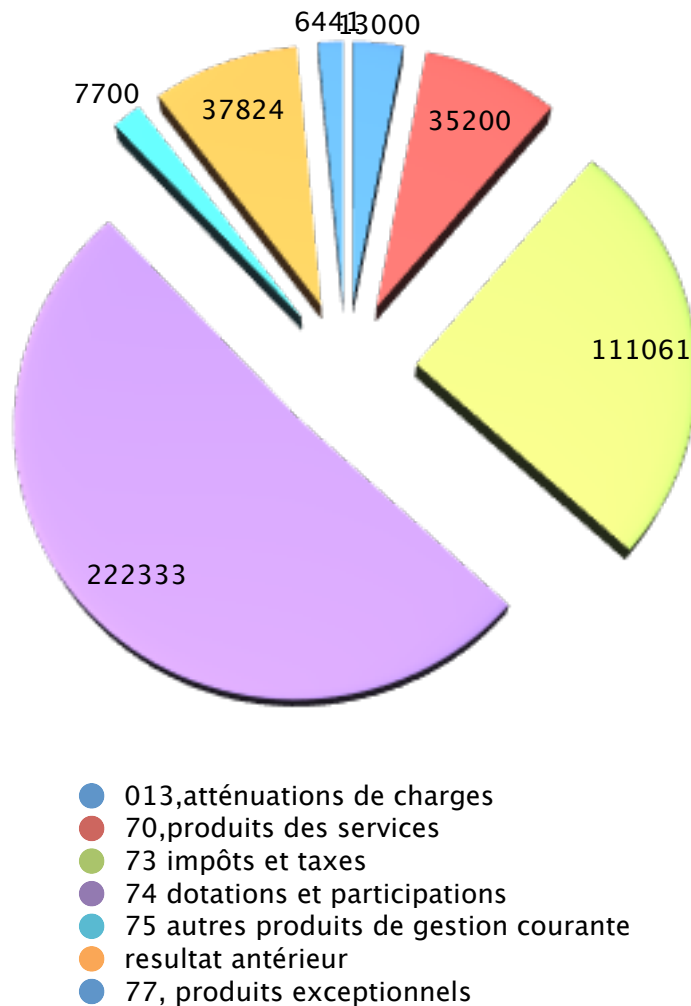
La section de fonctionnement s'équilibre à 433 559 € soit un budget en diminution de 10.44 % par rapport à celui de 2017 (484 104.49€).

a. Les recettes

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 433 559€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE ANNEE 2017 ET 2018

chapitre	BP2017	BP2018	variation
013. atténuations de charges	6 500€	13 000€	+ 6 500€
70. produits des services	31 900€	35 200€	+ 3 300€
73. impôts et taxes	92 856€	111 061€	+ 18 205€
74. dotations et participations	257 431€	222 333€	- 35 098€
75. autres produits de gestion courante	8 500€	7 700€	- 800€
76 produits financiers	0€	0€	=
77. produits exceptionnels	1 400€	6 441€	+ 5 041€
002. résultat antérieur	84 599€	37 824€	-46 775€
042. opérations d'ordre	918.49€	0€	- 918.49€
TOTAL	484 104.49€	433 559€	-50 545.49€



Chapitre 013 : il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.
Le produit attendu au titre du FIPHFP fait partie de ce chapitre.

Chapitre 70 : les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire et la garderie.

Chapitre 73 : il concerne principalement les recettes des impositions directes.
les taxes foncières et d'habitation représentent plus de 70% du total des prévisions de ce chapitre avec un montant 78 676 €.

Chapitre 74 : il concerne essentiellement les dotations de l'Etat.
La commune s'attend à une légère diminution de la dotation globale de fonctionnement mais à une sensible augmentation de la dotation de solidarité rurale.
Ce chapitre comprend également les participations des communes de Grémonville et Amfreville Les Champs aux frais de fonctionnement de l'école, au déficit cantine et garderie au prorata du nombre d'élèves scolarisés sur le commune.

Chapitre 75 : il concerne les autres produits de la gestion courante et l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des loyers du logement communal et des locations de la salle communale.

Chapitre 77 : il comprend essentiellement les remboursements des sinistres par les assurances.

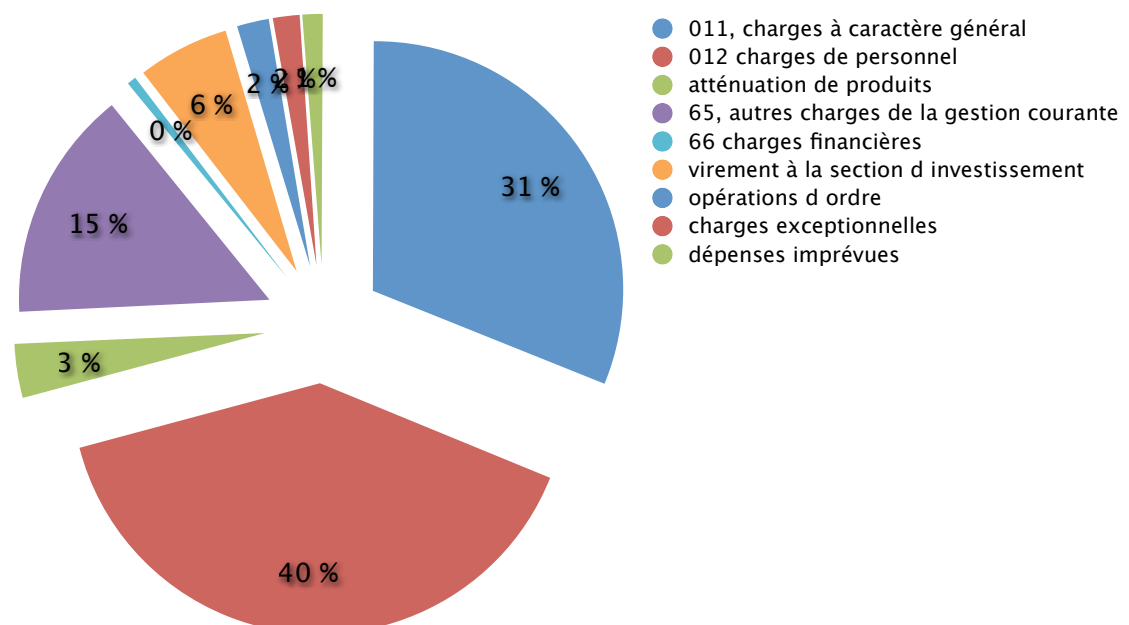
Chapitre 042 : il concerne des opérations d'ordre budgétaires notamment les travaux en régie.

b. Les dépenses.

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 433 559€.

Elles se répartissent comme suit :

chapitre	BP2017	BP2018	variation
011.charges à caractère général	154 585€	134 961€	- 19 624€
012.charges de personnel	179 000€	172 430€	-6 570€
014.atténuation de produits	14 494€	14 494€	=
65. autres charges de la gestion courante	66 054€	64 641€	- 1 413€
66. charges financières	1 964€	1 845€	- 119€
67. charges exceptionnelles	63 €	6 792 €	+ 6 729€
023. virement à la section d'investissement	57 718.49€	25 124€	- 32 594.49€
042. opérations d'ordre	8 126	8 298€	+ 172€
Dépenses imprévues	2100€	4974€	+2 874€
Travaux en régie	Voté en fin d année	Voté en fin d année	
TOTAL	484 104.49€	433 559€	- 50 545.49€



Chapitre 11 : dépenses à caractère général : ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, les fournitures scolaires, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payés par la commune, les primes d'assurances, les contrats de maintenance....

Chapitre 012 : ce chapitre regroupe toutes les dépenses de tout le personnel titulaire, non titulaire et remplaçant : salaires mensuels, charges, assurances du personnel, visites médicales et autres.

Chapitre 014 : atténuations de produits.

Il s'agit du prélèvement de l'Etat du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) pour un montant de 14 494€ égal à celui de 2017.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante.

Ce chapitre prévoit :

- La cotisation au service incendie
- La contribution au SIVOSSSE de Doudeville
- Le versement des indemnités aux élus
- Les subventions de fonctionnement aux associations.

Chapitre 66 : ce chapitre est le remboursement des intérêts des emprunts en cours.

Chapitre 023 : virement à la section d'investissement.

Cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 25 124€.

Chapitre 042. : Dans les opérations d'ordre, figurent toutes les écritures annuelles d'amortissement.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

La section d'investissement du Budget primitif 2018 s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de 254 162€.

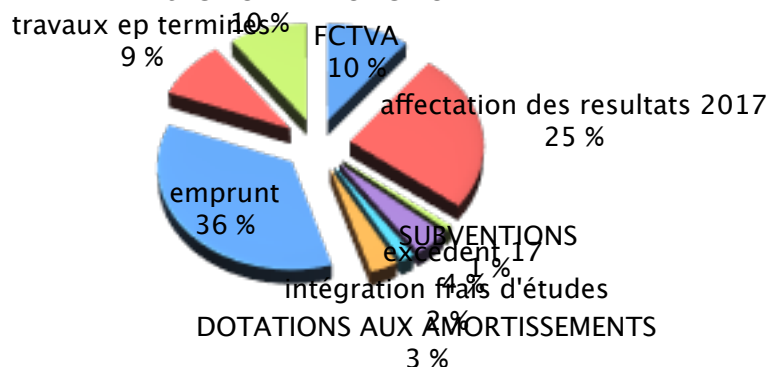
a. Les recettes.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE BP2018

CHAPITRE	BP2018	%
10. FCTVA taxe d'aménagement	26 560€	10.45%
1068. affectation des résultats 2017	63 759€	25.09%
13. subventions	1 990 €	0.78%
16. emprunts et caution	90 700€	35.69%
040. dotations aux amortissements	8 298€	3.26%
021. virement de la section de fonctionnement prévisionnel	25 124€	9.89%
041.intégration frais d'étude aux travaux	4 128€	1.62%

041. ordre travaux EP terminés	23 210€	9.13%
Excédent d investissement 2017	10 393€	4.09%
TOTAL	254 162€	100%

VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



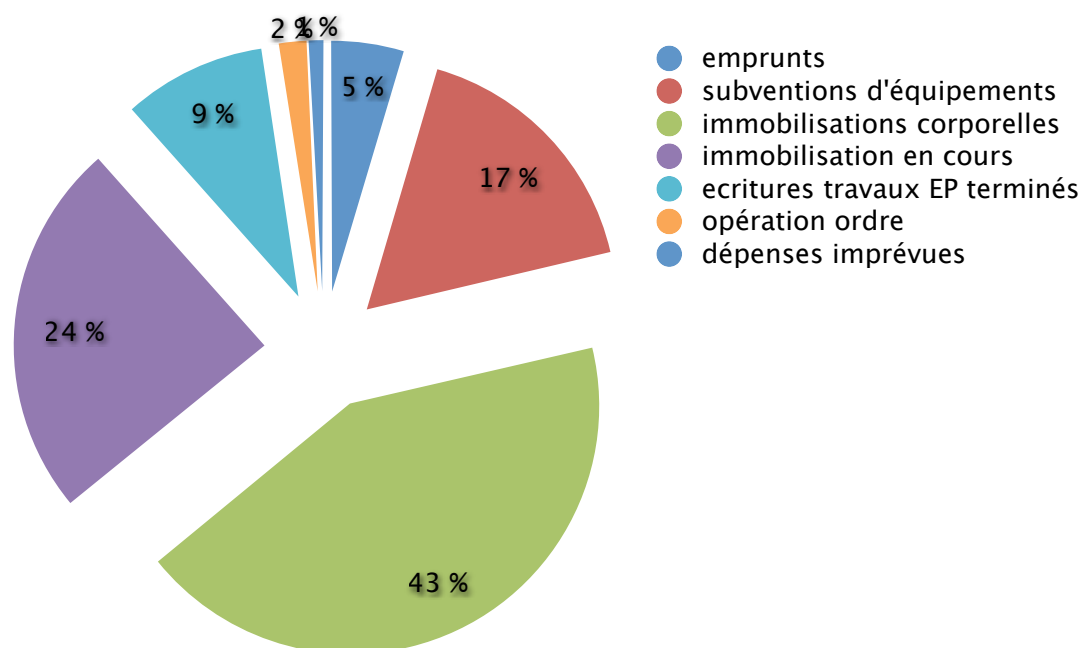
Les recettes prévisionnelles d'investissement du Budget Primitif 2018 sont constituées par :

- **Chapitre 10** : ce chapitre concerne essentiellement le FCTVA qui est le remboursement de la TVA par l'Etat sur les dépenses d'investissement éligibles faites en 2017. Le produit attendu prévisionnel est de 24 560€. Dans ce chapitre, il y a aussi le produit des taxes d'aménagement pour un montant prévisionnel de 2 000€
- **Chapitre 1068** : il s'agit de la part de l'excédent 2017 qui couvre le besoin prévisionnel de la section d'investissement.
- **Chapitre 13** : il regroupe toutes les subventions demandées et accordées à ce jour qui sont les suivantes :
 - Subvention de l'Etat au titre de la DETR pour les travaux de mise en accessibilité phase 2 (portes en façade Mairie Ecole) montant accordé 1 990€
- **Chapitre 16** : ce chapitre est constitué :
 - D'un emprunt d'équilibre de 90 700€ (en attente des accords de subventions demandées, du FCTVA avancé et le versement de la possible participation financière du SMBV pour la mise en lumière de l'ancien site d'épuration pour un montant prévisionnel de 21 700€).
- **Chapitre 040** : ce chapitre regroupe toutes les recettes d'amortissement pour un montant de 8 298€
- **Chapitre 041** : il s'agit :
 - des écritures d'intégrations comptables des frais d'études aux travaux concernés
 - Et des écritures d'ordre pour les travaux d'éclairage public terminés.

b. Les dépenses.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE DU BP2018

CHAPITRE	BP2018
16. emprunts	11 570€
204. subventions d'équipements	42 594€
21 immobilisations corporelles	108 800€
23. immobilisations en cours	61 860€
020. dépenses imprévues	2 000€
041. écritures ordre travaux EP terminés	23 210€
041. opérations d ordre intégration frais étude aux travaux	4128€
TOTAL 254 162€	



Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

- Effacement des réseaux et de l'éclairage public rue de l'Eglise pour un montant de participation communale de 34 794€ (projet 2017 non fait à reporter sur budget 2018)
- Effacement de réseau France Télécom et éclairage public route de Bihorel pour une participation communale de 26180€ (projet 2017 non fait à reporter sur budget 2018)
- Candélabre parking école montant de la participation communale 1 760€ (projet 2017 non fait à reporter sur budget 2018)
- Acquisition voirie chemin de la Passaie coût 1 200€ (projet 2017 non fait à reporter sur budget 2018)
- Travaux d'accessibilité des bâtiments communaux phase 3 montant prévisionnel TTC 21 100€
- Agencements et aménagements de l'ancien site épuration : parcours sportif 10 800€ , réserve incendie 3 150€ et mise en lumière 38 200€
- Extension réseau électrique route de Bosc Adam coût prévisionnel 3 520€
- Réhabilitation thermique couloir classe CP CE1 montant prévisionnel des travaux 6 500€ TTC
- Réfection de la salle communale : peintures cuisine et une partie du parquet coût prévisionnel TTC 5 400€
- Réfection de voirie impasse des Hêtres, impasse de la Forge et partie haute de la route de la Vatine montant prévisionnel 59 650€
- Matériel divers école montant TTC 1 000€

A ces projets, se rajoutent en dépenses d'investissement :

- Le remboursement d'une partie du capital des emprunts en cours pour un montant de 11 570 €
- un montant prévisionnel de dépenses imprévues pour 2 000€
- Des écritures comptables d'ordre budgétaire pour l'intégration des frais d'étude aux travaux du Parking rue des Ecoles pour 1008€ et des frais d'étude aux travaux d'accessibilité pour 3120€ et pour les travaux d'éclairage public terminés montant 23 210€.

FIN DE DOCUMENT

Fait à YVECRIQUE, le 14 avril 2018